



2018-07-13
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2018 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants:

M^{me} NANCY MCAULEY
M. RICHARD JEAN

M^{me} NANCY MORAIS
M. NORMAND JOLICOEUR

M^{me} CHRISTINE RICHER
M. PIERRE BOIVIN

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI** est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- ❖ Adoption de l'ordre du jour
- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2018
- ❖ Rapport du maire
- ❖ Correspondance
- ❖ Période de questions d'ordre général
- ❖ **Résolutions :**
 - Embauche de deux journaliers-conducteur
 - Contrat de travaux de réfection du ponceau du chemin du Baluchon
 - Contrat de travaux de réfection du pavage des chemins Lac-Lévesque et Lac-de-la-Carpe
 - Remboursement de frais de camps de jour 2018 – Madame Dorval
 - Remboursement de frais de camps de jour 2018 – Madame Chartrand
 - Taxation du golf – période de versement
 - Acceptation de l'offre de services de Monsieur Jean Perreault
 - Mise en vente du terrain 5 151 662
 - Abrasifs pour hiver 2018-2019
 - Rétrécissement du pont P-05809
 - Achat d'un croque-livres
 - Maire suppléant
 - Aménagement du drainage du chemin entre les chemins Sioui et Lac-de-la-Rouge – aide municipale
 - Demande de cueillette des ordures au 36, impasse Claude-Dagenais
 - Afficheur de vitesse
- ❖ **Finance :**
 - Rapport des dépenses autorisées par le Directeur général
 - Approbation des comptes payables
- ❖ Affaires nouvelles
- ❖ Période d'intervention des membres du conseil
- ❖ Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- ❖ Levée de la séance

* * * * *

2018-07-132 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé M. Richard Jean

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et varia ouvert.

Adopté

2018-07-133 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier a remis copie du procès-verbal de la séance du 8 juin 2018, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais



QUE Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2018 soit approuvé, tel que déposé.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2018-07-134 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-CONDUCTEUR

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées auprès des candidats intéressés ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE L'embauche de Monsieur Pierre Bérubé soit autorisée à titre de journalier-conducteur

QUE L'embauche de Monsieur Michel Proulx soit autorisée à titre de journalier-conducteur

ET QUE le maire soit autorisé à signer les contrats d'embauche ainsi que le positionnement des salaires dans l'échelle salariale.

Adopté

2018-07-135 CONTRAT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONCEAU DU CHEMIN DU BALUCHON

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-04-093 autorisant les appels d'offres sur SÉ@O pour le pavage des sections du chemin du Lac-Lévesque et Lac-de-la-Carpe, et la réfection du ponceau du chemin du Baluchon relatifs au versement d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2017 à 2018 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues le 5 juillet 2018 et la recommandation de Monsieur André Pilon Jr ing à l'effet d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE Le contrat de réfection du ponceau du chemin du Baluchon soit accordé à « Excavation R.B. Gauthier », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 178 406,45 \$, taxes incluses, dans le cadre des travaux de la TECQ 2014-2018.

Adopté

2018-07-136 CONTRAT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE DES CHEMINS LAC-LÉVESQUE ET LAC-DE-LA-CARPE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-04-093 autorisant les appels d'offres sur SÉ@O pour le pavage des sections du chemin du Lac-Lévesque et Lac-de-la-Carpe, et la réfection du ponceau du chemin du Baluchon relatifs au versement d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2017 à 2018 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues le 12 juillet 2018 et la recommandation de Monsieur Jesse James Laflamme à l'effet d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le contrat de réfection de pavage des chemins Lac-Lévesque et Lac-de-la-Carpe soit accordé à « LEGD Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 495 792,09 \$, taxes incluses, dans le cadre des travaux de la TECQ 2014-2018.

Adopté

2018-07-137 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CAMPS DE JOUR 2018 – MADAME DORVAL

CONSIDÉRANT la politique de remboursement des frais de camps de jour hors territoire adoptée le 8 mai 2015 par la résolution numéro 2015-05-084 ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE Les frais de camps de jour de Madame Geneviève Dorval, pour Kyle et Andrew O'Connell, soient remboursés au montant de 300 \$, pour l'année 2018.

Adopté

2018-07-138 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CAMPS DE JOUR 2018 – MADAME CHARTRAND

CONSIDÉRANT la politique de remboursement des frais de camps de jour hors territoire adoptée le 8 mai 2015 par la résolution numéro 2015-05-084 ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer



QUE Les frais de camps de jour de Madame Julie Chartrand, pour Laurie et Camille, soient remboursés au montant de 300 \$, pour l'année 2018.

Adopté

2018-07-139 TAXATION DU GOLF – PERIODE DE VERSEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2005-01-024 expliquant que la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q., chap. F-2.1, a. 211) prévoit un régime fiscal particulier pour la valeur imposable d'un terrain utilisé comme parcours de golf d'une superficie de vingt hectares ou plus et ouvert au public;

CONSIDÉRANT que ladite résolution avait accepté le dépôt de l'acte fait devant M^e Mario Laframboise, notaire, décrivant le terrain de golf de monsieur Yvon Lévesque, sur une partie du lot 1, rang B, canton d'Amherst, et une partie du lot 49, rang 1, canton d'Addington, accompagné du plan et de la description technique préparés par monsieur Jean-Marc Clément, arpenteur (L.R.Q., chap. F-2.1, a. 212) ;

CONSIDÉRANT que si un terrain visé à l'article 211 cesse d'être utilisé comme parcours de golf, celui qui est tenu de payer les taxes à l'égard de l'unité d'évaluation dont ce terrain fait partie doit payer à la municipalité locale et à la commission scolaire la différence entre le montant des taxes foncières qui leur a été respectivement payé et celui qui aurait été autrement exigible à l'égard de cette unité d'évaluation, pour chaque exercice financier au cours duquel l'article 211 s'est appliqué, jusqu'à concurrence de dix exercices financiers ;

CONSIDÉRANT que le terrain de golf de monsieur Yvon Lévesque n'est plus en activité, et qu'en conséquence la Municipalité de Lac-des-Plages doit facturer la différence de taxes foncières rétroactivement pour les dix derniers exercices financiers, représentant ainsi une somme importante ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages autorise l'étalement sur trois ans du paiement de la facturation de taxes foncières pour le terrain de Monsieur Yvon Lévesque qui servait de parcours de golf.

Adopté

2018-07-140 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE MONSIEUR JEAN PERREULT

CONSIDÉRANT les besoins en urbanisme suite à la vacance de poste d'Officier en Bâtiment et en Environnement ;

CONSIDÉRANT que présentement, M^{me} Mireille Dupuis et M. Denis Dagenais sont responsables de l'émission des permis et leurs suivis, ainsi que l'étude des dossiers complexes en urbanisme ;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean Perreault a quitté son poste de Directeur de l'aménagement et du développement durable de la MRC de Papineau, et a offert ses services à titre de consultant ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE L'offre de services de Monsieur Jean Perreault à titre de consultant en urbanisme soit acceptée, à raison d'un taux horaire de 40 \$, sur appels, selon les besoins.

Adopté

2018-07-141 MISE EN VENTE DU TERRAIN 5 151 662

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages est devenue propriétaire du lot 5 151 662, suite à la mise en vente pour taxes ;

CONSIDÉRANT que les bâtiments non salubres ont été démolis et retirés du terrain et qu'il y a lieu de mettre ledit terrain en vente afin de récupérer les frais encourus ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages mette en vente le terrain 5 151 662, au montant de 15 000 \$.

Adopté

2018-07-142 ABRASIFS POUR HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en abrasifs pour l'entretien de ses chemins pour l'hiver 2018-2019 ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QU' Un budget de 46 000 \$ soit autorisé pour l'achat de sel, de sable, le transport et la mise en pile de 3 500 tonnes d'abrasif.

Adopté



2018-07-143 RETRECISSEMENT DU PONT P-05809

CONSIDÉRANT le remplacement prévu du pont P-05809, localisé sur le chemin du Lac-de-la-Carpe, au-dessus du ruisseau de la Carpe, par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, en 2020 ;

CONSIDÉRANT la demande de la Direction des projets que l'option du rétrécissement du pont à une voie pour que la circulation se fasse en alternance, soit une voiture à la fois soit envisagée et acceptée par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'est pas du tout d'accord avec cette option ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QU' Une rencontre soit demandée avec le Ministère pour voir à une option différente de celle proposée par celui-ci.

Adopté

2018-07-144 ACHAT D'UN CROQUE-LIVRES

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour la fabrication d'un croque-livres ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE L'achat d'un croque-livres soit autorisé auprès de Ebénisterie Jean-Pyer Larose, pour un montant de 345 \$, plus taxes.

Adopté

2018-07-145 MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-11-169 mandatant Monsieur Pierre Boivin comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de nommer une nouvelle personne à ce poste ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages mandate Monsieur Richard Jean comme maire suppléant, pour remplir les fonctions du maire en son absence, ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les droits et obligations y rattachés, y compris la signature des chèques et autres effets bancaires, et l'autorisation de siéger au conseil des maires de la MRC de Papineau

Adopté

2018-07-146 AMÉNAGEMENT DU DRAINAGE DU CHEMIN ENTRE LES CHEMINS SIOUI ET LAC-DE-LA ROUGE – AIDE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-12-224 mandatant le Club Quad Petite-Nation à être le promoteur du projet pour l'aménagement du drainage du chemin entre les chemins Sioui et Lac-de-la-Rouge, du « Programme d'aménagement durable des forêts » pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT la demande dudit club pour une participation sous forme d'aide de la Municipalité de Lac-des-Plages avec le prêt d'un camion dix roues et conducteur, pour environ deux jours, afin d'aider au transport de gravier ;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus sont sur terres publiques et nécessiteront un permis du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages autorise le prêt d'un camion dix roues avec conducteur pour un maximum de deux jours, au Club Quad Petite-Nation, dans le cadre de l'aménagement du drainage du chemin entre les chemins Sioui et Lac-de-la-Rouge.

QUE Ce prêt soit conditionnel à la délivrance du permis de travaux émis par le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Adopté

2018-07-147 DEMANDE DE CUEILLETTE DES ORDURES AU 36, IMPASSE CLAUDE-DAGENAIS

CONSIDÉRANT la demande reçue de Madame Ghislaine Desjardins et Monsieur Gilles Bourgoïn à l'effet que la municipalité procède à la cueillette des ordures sur le chemin privé à l'extrémité ouest de l'impasse Claude-Dagenais ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley



QUE Le conseil informe Madame Ghislaine Desjardins et Monsieur Gilles Bourgoïn que leur demande à l'effet que la municipalité procède à la cueillette des ordures sur le chemin privé à l'extrémité ouest de l'impasse Claude-Dagenais est refusée.

QUE Le conseil établira une politique sur les demandes de cueillettes sur les chemins privés.

Adopté à majorité, Monsieur Pierre Boivin enregistre sa dissidence.

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en juin 2018, pour étude et considération.

2018-07-148 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 100 614,79 \$, apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 82 596,50 \$, apparaissant à la liste datée du 10 juillet 2018 soit approuvé.

Adopté

2018-07-149 AFFICHEUR DE VITESSE

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes sur la vitesse excessive des automobilistes dans certains secteurs résidentiels ;

Il est proposé par M. Louis Venne

QUE L'achat d'un afficheur de vitesse à alimentation solaire soit autorisée pour un montant maximum de 3 600 \$, plus taxes.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

2018-07-150 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 44.

Adopté

Louis Venne
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / secrétaire-trésorier